

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **106 (1980)**

Heft 4: **SIA, no 1, 1980**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Lignes directrices de la politique de la SIA

### Avant-propos

En janvier 1979, le Comité central a soumis aux présidents des sections et groupes spécialisés le projet de « Lignes directrices de la politique de la SIA » dûment revues. Ce projet a fait l'objet de discussions approfondies lors des conférences des présidents du 15 mars et du 19 octobre 1979. L'assemblée des délégués l'a enfin examiné le 24 novembre 1979 et l'a adopté sous la forme que l'on trouvera ci-dessous.

### Introduction

Une des tâches importantes de la direction d'une association est de réexaminer périodiquement si les directives relatives à la politique de la Société sont encore actuelles et de fixer des priorités. Ce faisant, il convient, pour la Société suisse des ingénieurs et des architectes, SIA, de tenir compte non seulement de l'activité professionnelle et de la position des ingénieurs et des architectes dans la collectivité, mais aussi des conditions politiques et économiques, et de l'évolution générale.

La SIA a condensé et publié pour la dernière fois en septembre 1973, dans le « Bulletin technique de la Suisse romande » et la « Schweiz. Bauzeitung », les directives relatives à la politique de la Société. Depuis lors, les organes de la SIA ont poursuivi l'étude de ce problème. Ils estiment le moment venu de définir à nouveau la politique et de la porter à la connaissance aussi bien des membres que des milieux intéressés.

Les buts et les tâches de la Société sont fixés dans les statuts. Le présent document contient les lignes directrices de la politique de la Société. L'ordre des chapitres n'est pas déterminant pour l'importance ou le degré d'actualité de certains aspects.

### Principes généraux

Depuis sa fondation, la SIA s'est engagée, sur le plan national et régional, pour le développement et l'application judicieuse de la technique, de l'art de construire, puis des connaissances relatives à l'environnement, des points de vue scientifique, esthétique, économique et social. Elle persistera dans cette voie, étant bien entendu que cet engagement a pour but de servir la collectivité. L'édition des normes y contribue tout particulièrement.

La SIA groupe, au niveau universitaire, les personnes exerçant une profession technique et favorise la collaboration et

les relations entre architectes et ingénieurs de toutes les disciplines. Elle veut donner leur pleine valeur aux professions d'ingénieur et d'architecte et continuera à défendre les intérêts de ses membres, notamment ceux de nature professionnelle, économique, politique et juridique, tout en insistant sur la responsabilité que les membres assument vis-à-vis de la collectivité.

La SIA exige de ses membres qu'ils maintiennent leurs connaissances et leur activité à un niveau élevé tant sur le plan technique que moral.

Dans toutes ses activités, la SIA s'efforce de tenir compte de manière équitable des besoins des différentes branches professionnelles représentées au sein de la Société.

### Mission et tâches

#### A. Mission envers les membres

##### A.1 Membres

La SIA est l'association suisse des architectes et des ingénieurs ayant des qualifications de niveau universitaire, la qualité de membre étant indépendante de la position dans la vie professionnelle. Elle compte donc aussi bien des employeurs que des employés occupés dans les administrations publiques ou dans l'économie privée.

Les membres résidant en Suisse font partie de sections régionales.

Toutes les branches de la technique, ainsi qu'une vaste palette de positions dans la vie professionnelle, sont représentées à la SIA. Cette pluralité devrait être encore mieux utilisée que jusqu'ici pour résoudre, par une collaboration interdisciplinaire et en tenant compte de tous les points de vue, les problèmes posés.

*La SIA continuera à mettre tout en œuvre pour favoriser les relations et les échanges de connaissances entre les différentes disciplines. Elle vouera une attention particulière à la réalisation de programmes intéressant les membres dont l'activité ne relève pas directement de la construction. La SIA veut aussi faciliter aux jeunes collègues les contacts professionnels.*

##### A.2 Exercice de la profession

La SIA est convaincue que seuls les ingénieurs et les architectes bien formés et ayant les qualités requises sont en mesure d'exécuter les prestations que l'on attend d'eux et de renforcer par là le prestige de leur profession auprès du public. Les connaissances professionnelles et le sens des responsabilités doivent être à la base de leur activité.

La réglementation de l'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte en

Suisse étant actuellement du ressort cantonal, la SIA établira un projet de loi cantonale-type qui pourra servir de modèle aux cantons. Dans ce contexte, la SIA admet que seules les personnes inscrites aux Registres suisses des professions techniques (REG), à l'échelon universitaire d'une part, à celui des Ecoles techniques supérieures d'autre part, disposent des aptitudes nécessaires à l'exercice indépendant de la profession. Pour la SIA, le REG à trois catégories reste l'instrument propre à définir les conditions qui permettent d'exercer la profession à titre indépendant ou impliquant des responsabilités, et à vérifier que ces conditions sont remplies.

*La SIA poursuivra ses efforts pour gagner à cette politique les associations techniques suisses intéressées, notamment aussi l'Union technique suisse.*

##### A.3 Désignations professionnelles exactes et qualifications

Pour éviter toute équivoque, la SIA préconise une réglementation claire des désignations professionnelles et exige en particulier le respect des dispositions légales.

Suivant le règlement des Ecoles polytechniques fédérales, les ingénieurs et les architectes diplômés de ces établissements d'enseignement sont habilités à porter les titres « ingénieur diplômé EPF » ou « architecte diplômé EPF ». La nouvelle loi sur la formation professionnelle prévoit les désignations « ingénieur ETS » ou « architecte ETS » pour les personnes ayant suivi avec succès les études dans une Ecole technique supérieure reconnue.

La SIA admet comme membres non seulement des universitaires mais aussi, à titre exceptionnel, des personnes ayant suivi une autre formation ou encore des autodidactes, s'ils peuvent apporter la preuve de qualifications suffisantes. La condition première est, dans la règle, l'inscription au Registre suisse des ingénieurs ou des architectes. La SIA appuie ce dernier en tant qu'instrument de contrôle des compétences techniques, qui permet en outre la promotion professionnelle.

*La SIA veillera à assurer un niveau élevé des conditions d'examen et d'inscription au Registre suisse et s'engagera aussi pour l'introduction de nouvelles catégories professionnelles (urbanistes, directeurs de travaux, etc.) dans le cadre du REG. La désignation « ingénieur SIA » ou « architecte SIA » est un indice de qualification. La SIA continuera à mettre tout en œuvre pour maintenir à un haut niveau la qualité de membre et la valeur du sigle SIA.*

#### A.4 La SIA au service de ses membres

La SIA offre toute une série de services à ses membres par le truchement des activités de la Société centrale, des sections et des groupes spécialisés. Les membres sont tenus au courant de l'actualité dans le domaine des professions techniques. Diverses manifestations telles que journées d'études, conférences et séminaires, contribuent à la formation permanente et donnent à chacun l'occasion d'approfondir ses connaissances par des contacts interdisciplinaires. Les membres peuvent prendre part à des voyages d'études, excursions et visites. Par ailleurs, les Journées SIA ont lieu tous les deux ans.

Ces réunions dans le cadre de la SIA permettent des contacts personnels indépendants de l'âge et de la spécialisation. Les membres bénéficient de rabais substantiels sur les finances d'inscription aux journées d'études, ainsi que sur les nombreuses publications de la Société (normes, règlements, directives, recommandations ; documentation ; bases de contrats d'engagement, de mandat et d'entreprise ; documents administratifs pour l'organisation des bureaux, y compris la comptabilité ; documents relatifs à la formation des apprentis).

Les membres peuvent faire appel aux nombreux services offerts par la Société, tels que renseignements, conseils techniques et juridiques, désignation d'experts ou d'arbitres.

La SIA gère, avec d'autres associations, une caisse de prévoyance qui a été créée spécialement pour les professions techniques. En collaboration avec la GEP et l'A<sub>3</sub>E<sub>2</sub>PL, elle assure un service de placement.

Elle s'occupe de l'organisation et du déroulement des concours, donnant ainsi aux architectes et aux ingénieurs civils une bonne base pour le développement de leurs aptitudes techniques. Tous les membres peuvent s'associer à l'élaboration des normes en prenant part à la procédure de consultation. La collaboration aux travaux des commissions est pour beaucoup de spécialistes une confirmation de leurs compétences.

Les membres de la SIA sont inscrits dans la liste officielle des membres, les bureaux dans la liste des bureaux d'études. Ces deux annuaires, distribués chaque année à un certain nombre d'organismes publics et privés, permettent aux intéressés de connaître les membres et bureaux qui ont contracté des engagements sur le plan de l'éthique professionnelle.

Les membres sont autorisés à porter le titre « ingénieur SIA » ou « architecte SIA » qui confirme publiquement l'appartenance à la Société.

Les membres se doivent de défendre l'honneur et le prestige des professions représentées à la SIA. Ils ont la possibilité de porter plainte auprès des Conseils d'honneur contre les atteintes à la dignité professionnelle.

#### A.5 Formation de base et formation permanente

L'exercice des professions d'ingénieurs et d'architectes à un niveau élevé implique une formation de base de qualité, ainsi que l'approfondissement et le renouvellement constant des connaissances.

A ce titre, la SIA se préoccupe de la formation dans les Ecoles polytechniques et aide ces dernières à répondre aux exigences de la pratique.

Par ailleurs, la formation permanente des ingénieurs et des architectes de niveau universitaire occupe une place privilégiée parmi les constantes et les dominantes de l'activité de la SIA, de ses sections et de ses groupes spécialisés.

Soucieux de réaliser ses intentions dans ce domaine, le Comité central a décidé la création d'une commission centrale SIA de la formation permanente des ingénieurs et des architectes.

La mission de cette commission sera de :

- déterminer la politique à suivre
- planifier les actions à entreprendre
- coordonner les efforts
- animer les activités des sections et des groupes spécialisés
- assurer le financement

en poursuivant sur trois plans d'intervention les buts suivants :

- a) avant les études d'ingénieurs et d'architectes :
  - informer les jeunes et éveiller leur intérêt pour les professions d'ingénieurs et d'architectes
  - établir des monographies des professions techniques à destination de l'orientation professionnelle ;
- b) pendant les études à l'intention des étudiants :
  - inviter les étudiants aux manifestations organisées par la SIA
  - entretenir les contacts avec les associations d'étudiants
  - collaborer à l'organisation des stages
  - appuyer l'IAESTE (International Association for the Exchange of Students for Technical Experience)
  - élaborer des directives concernant les stages
  - faire connaître les normes SIA à l'intention des écoles :
    - recenser les besoins exprimés par la pratique et en faire la synthèse
    - intervenir dans la procédure de consultation des nouveaux plans d'études
    - propager les cours de formation continue ;
- c) après les études :
  - analyser les besoins
  - étudier les programmes
  - assurer l'information des membres
  - étudier l'application de l'audiovisuel et des cours programmés (au bénéfice des membres résidant à l'extérieur des centres de formation).

#### A.6 Problèmes des bureaux d'ingénieurs et d'architectes

La SIA traite les problèmes des bureaux d'ingénieurs et d'architectes dans la mesure où ils touchent les rapports entre mandants et mandataires. Elle aide ses membres à étendre leurs connaissances relatives à la direction et à la gestion des bureaux de planification et d'études.

La SIA continuera à mettre ses services de médiateur à la disposition des employeurs et des employés, en entreprenant une série d'actions telle que la révision des « Directives 1030 concernant la réglementation des conditions de travail entre employeurs et ingénieurs, architectes ou employés techniques », ainsi que l'encouragement des contrats individuels.

En tant qu'association comprenant aussi bien des employeurs que des employés occupés dans l'économie privée, les entreprises, ou dans l'administration, la SIA ne peut pas signer des contrats collectifs de travail. Elle se réserve cependant de faire valoir son opinion au sujet de tels contrats établis par d'autres institutions.

#### B. Mission envers la collectivité

##### B.1 Rôle de la SIA sur le plan national

De par sa composition, la SIA est appelée à remplir une mission d'instigateur, d'intermédiaire et de coordinateur qui repose sur la confiance que ses membres, d'autres associations, ainsi que les pouvoirs publics, lui accordent.

La collection des normes de la SIA est un exemple de collaboration fructueuse entre les institutions publiques et privées, de même qu'entre les secteurs de la recherche et de la pratique.

Le rôle actif de médiateur joué par la SIA permet d'aboutir à un ensemble de règles généralement acceptées pour l'exécution des tâches techniques, ainsi que de fixer les prestations à fournir et leurs contre-parties. En outre, il met la SIA en mesure d'élaborer des conditions d'engagement équitables pour le personnel technique.

##### B.2 Situation des professions techniques dans la collectivité

Les ingénieurs et les architectes sont indispensables à la maîtrise des problèmes complexes qui jalonnent le circuit de la création à la consommation, en passant par la production.

Les membres SIA apportent une contribution à l'étude de multiples questions intéressant la collectivité, en raison de leur éthique professionnelle, de leur formation et de leurs capacités.

De nos jours, la technique est très critiquée et fait souvent l'objet d'attaques injustifiées. La SIA a là une tâche permanente d'information à remplir. En même temps, elle doit être pleinement consciente du fait qu'une valorisation des professions qu'elle représente n'est possible que si l'intérêt général prime les intérêts particuliers.

La SIA a la possibilité et le devoir, conformément à son code d'honneur, d'intervenir auprès des conseils d'honneur dans les cas où des membres se rendraient coupables d'actes contraires aux statuts de la Société ou à l'éthique professionnelle.

Une valorisation des professions techniques exige un effort constant d'information du grand public. *A cet égard, la SIA entreprendra en particulier les actions suivantes :*

- *Information dirigée et répétée sur les professions et les activités techniques pour renseigner l'opinion publique, fortifier les ingénieurs et les architectes dans la conscience qu'ils ont de leur profession et resserrer les liens à l'intérieur de la SIA ; pour cela, il peut être fait appel à des spécialistes du dehors.*
- *Edition d'une brochure sur la SIA.*
- *Edition, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la SIA, en 1987, d'un ouvrage de haute qualité destiné à mettre en évidence dans le public les aspects positifs de la technique et la manière dont les ingénieurs et les architectes la placent au service de la collectivité.*
- *Participation à l'Exposition nationale de 1991.*

### B.3 Collaboration avec les pouvoirs publics

La SIA collabore étroitement avec les pouvoirs publics dans plusieurs domaines. Elle exprime, dans le cadre des mises en consultation, l'avis des spécialistes de la technique et est représentée par des délégués dans diverses commissions fédérales et cantonales. Réciproquement, de nombreux représentants des autorités et des administrations sont associés aux travaux des commissions SIA.

Grâce à l'appartenance de la Société ou des groupes spécialisés aux organisations professionnelles internationales, telles que la FMOI, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs ; l'UIA, Union internationale des architectes ; la FEANI, Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs ; le CEB, Comité euro-international du béton ; la FIB, Fédération internationale de la précontrainte ; les Fédérations européennes de la corrosion et du génie chimique, etc., la SIA et les groupes spécialisés peuvent y présenter le point de vue suisse et, à l'occasion, apporter leur collaboration aux autorités fédérales dans leurs relations avec l'extérieur.

Les sections participent activement à l'étude de problèmes techniques sur le plan régional et communal. La SIA renseigne régulièrement les organismes fédéraux compétents sur l'état du portefeuille des mandats et le degré d'occupation des bureaux d'études. Elle participe au forum de la construction institué par le Département fédéral de l'Economie

publique et entretient des contacts avec toute une série de services administratifs. *Les mesures suivantes peuvent être envisagées, parmi d'autres, pour développer cette activité :*

- *au niveau national, intensifier les contacts avec les députés aux Chambres fédérales membres de la SIA, notamment avant les sessions, afin de discuter avec eux les problèmes intéressant la SIA,*
- *inciter les sections à en faire de même sur le plan régional,*
- *intervenir pour que la représentation des ingénieurs et des architectes dans les organes politiques ainsi que dans l'administration fédérale soit maintenue, voire élargie ; inciter les sections à en faire de même sur le plan cantonal.*

### B.4 La SIA au service de la collectivité

La SIA établit et tient à jour, en contact étroit avec les organismes compétents des pouvoirs publics et de l'économie privée, les bases pour l'élaboration des projets et l'exécution des constructions, ainsi que pour les accords contractuels nécessaires. Elle porte à la connaissance de ceux qui travaillent dans le secteur de la construction les résultats des études et expériences faites, de même que les nouvelles méthodes.

La collection des normes est un élément important du développement des techniques de construction. Le travail dans les commissions de normes est bénévole. Si les pouvoirs publics devaient exécuter ces tâches — comme c'est souvent le cas à l'étranger — cela nécessiterait des dépenses considérables, ainsi qu'un grand nombre de collaborateurs.

Face à des problèmes d'importance nationale ou cantonale, la SIA dans son ensemble, ou par le truchement de ses sections, se rend utile à la collectivité, en s'exprimant et en faisant connaître l'avis des ingénieurs et des architectes.

### B.5 Collection des normes et règlements

Les normes SIA sont une base indispensable pour la réalisation économique des ouvrages de construction, dont elles assurent la sécurité, la qualité et la maintenance. Elles sont établies en collaboration avec les utilisateurs et les exécutants.

Le niveau technique élevé de la collection des normes SIA doit être maintenu à l'avenir aussi. A cet effet, la SIA s'engage à adapter périodiquement les règles de l'art de construire aux nouvelles connaissances, aux expériences acquises et aux besoins, sans mettre pour autant des entraves au génie créateur.

Les règlements et notamment les règlements des honoraires, établis par des commissions paritaires, définissent, dans le domaine de la construction, les prestations à accomplir, ainsi que leur juste rémunération.

*La SIA poursuivra son engagement en matière de normes et règlements afin de définir les règles de l'art de construire et d'en garantir un développement judicieux et conforme au progrès de la technique.*

### B.6 La SIA au service des tiers

La SIA se tient à la disposition de tiers pour des renseignements, conseils, avis, propositions d'experts et arbitrages. Elle ne se contente pas de publier des normes, mais veille aussi à ce que celles-ci soient correctement interprétées et appliquées. Les experts, conseillers et arbitres proposés par la SIA exercent leur activité de façon strictement neutre, ce que ne manquent pas de reconnaître aussi les maîtres d'ouvrage, entrepreneurs et fabricants. Les tribunaux, de leur côté, s'adressent souvent à la SIA.

La SIA offre à des spécialistes qualifiés non membres de la Société la possibilité de collaborer à ses travaux en adhérant à l'un ou l'autre des groupes spécialisés. Cette ouverture vers l'extérieur s'est révélée profitable. De même, les non membres de la SIA peuvent participer à la plupart des journées d'études et d'information.

### B.7 Collaboration avec d'autres organisations

La SIA entretient des contacts étroits avec de nombreuses associations suisses et étrangères.

Sur le plan suisse, elle peut inviter des associations apparentées à collaborer aux travaux de ses commissions.

*La SIA poursuivra sa politique de collaboration avec les organisations apparentées, en s'efforçant de définir les domaines d'activité respectifs, afin d'éviter les recoupements et la dispersion des efforts.*

*Sur le plan suisse, et plus particulièrement dans le cadre des sections et des groupes spécialisés, la SIA s'efforcera d'intensifier aussi sa collaboration avec des milieux non techniques.*

*Sur le plan international, la SIA tendra, dans le cadre de sa participation à des organismes techniques, en particulier par le truchement des groupes spécialisés, à promouvoir une coordination des activités et en particulier une unification des normes.*

### B.8 Encouragement à l'exportation des prestations de services et du savoir-faire suisse

Vu l'importante capacité et le niveau élevé de la technique suisse, la SIA se doit d'encourager l'exportation des prestations de services et du savoir-faire. La Société a pris l'initiative de fonder la Communauté de bureaux d'études exportateurs suisses. Celle-ci se consacre aux aspects opérationnels et informatifs du travail à l'étranger, tandis que le groupe spécialisé SIA pour les travaux à l'étranger, auquel on doit en premier lieu la création de la Communauté mentionnée, oriente son activité vers les pro-

blèmes d'ordre général qui se posent en rapport avec l'exécution de travaux à l'étranger.

Une première série de documents à l'intention des praticiens désirant travailler à l'étranger ont déjà été établis ou sont en voie de préparation, notamment :

- une recommandation pour le calcul des honoraires des ingénieurs et architectes travaillant à l'étranger
- une liste des points importants à prendre en considération lors de la conclusion de contrats à l'étranger.

## Méthodes de travail et organisation de la SIA

### C. Organes de la Société

Vu le nombre des membres, des sections, des groupes spécialisés et des commissions, une coordination de toutes les activités, ainsi qu'une information réciproque à tous les niveaux, sont très importantes.

Diverses mesures sont envisagées dans un proche avenir pour améliorer et rationaliser le fonctionnement des structures de la SIA. Exemples :

- Sur le plan de l'assemblée des délégués et de la conférence des présidents : L'assemblée des délégués en tant qu'instance suprême et la conférence des présidents ne peuvent accomplir leur tâche que si leur activité s'appuie dans la Société sur une base aussi large que possible et reflète ainsi la volonté des membres. *Il en découle que les affaires traitées à l'assemblée des délégués et à la conférence des présidents doivent faire l'objet d'une préparation sérieuse au niveau des sections et des groupes spécialisés.*
- Sur le plan des sections : Animation et coordination des activités. *Elaboration d'un dossier sur l'organisation et la gestion des sections, selon décision prise antérieurement.*
- Sur le plan des groupes spécialisés : *Echange des programmes d'activité pour assurer une coordination optimale.*
- Sur le plan des commissions : Pour l'accomplissement de certaines tâches et l'élaboration de propositions, le Comité central institue des commissions de travail. Leur composition doit être équilibrée quant au nombre, à l'âge et à la représentativité des membres. Il convient de veiller à ce que le travail soit exécuté de manière rationnelle et rapide. Les travaux des commissions ont un caractère confidentiel. *Dans la mesure du possible, un cahier des charges fixant des délais sera établi pour chaque commission.* Les commissions sont tenues de suivre la politique de la Commission centrale des règlements (CCR), de la Commission centrale des normes (CCN) et du Comité central. Il convient de préciser que la direction de

la Société et sa représentation vis-à-vis des tiers incombent au C.C. Celui-ci peut déléguer cette compétence à une commission, voire à un comité de section ou de groupe spécialisé, s'il le juge opportun dans des cas particuliers.

- Sur le plan du secrétariat général : Les nombreuses tâches ne peuvent être exécutées que si la Société possède un secrétariat disposant d'un personnel suffisant et efficace. Comme jusqu'ici, il convient donc, en organisant et équipant le secrétariat général, de *viser non pas à une augmentation de l'effectif du personnel mais à une concentration des efforts et à une rationalisation du travail.*

### D. Information

Dans une société comme la SIA, un contact étroit entre la Société centrale, les groupes spécialisés, les sections et les membres est indispensable. Les informations SIA, ainsi que les nombreuses manifestations organisées, telles que conférences, journées d'études, excursions et séminaires, concourent à assurer la coordination.

Les activités de la SIA intéressent aussi les tiers, en particulier les associations amies, mais également l'économie privée, les pouvoirs publics, les administrations. Aussi une partie des informations leur sont-elles destinées.

Les moyens d'information tels que presse, radio, télévision, doivent être utilisés davantage pour renseigner le public sur les activités de la SIA. Cet effort de propagande peut se concrétiser par des communiqués et des conférences de presse, ainsi que par des invitations aux manifestations de la Société.

Une tâche d'information à laquelle la SIA attache une importance particulière est la diffusion de rapports techniques dans une série d'ouvrages de documentation. Les 32 volumes parus de 1975 à 1979 dans cette collection — qui sera poursuivie — ont rencontré un grand intérêt.

En tant que co-propriétaire de la SA des Editions des associations techniques universitaires, la SIA possède avec les revues « Ingénieurs et architectes suisses » et « Schweizer Ingenieur und Architekt » des organes de publication importants. Ces revues, que la SIA utilise en particulier aussi pour publier ses propres informations, permettent de diffuser parmi ses membres et les milieux intéressés des articles de haute tenue technique et culturelle, ainsi que des rubriques d'actualité, en accordant une importance particulière aux aspects multidisciplinaires.

Dans cette perspective, le nom des revues, leur présentation extérieure et la qualité de leur contenu ont été réexaminés et ont fait l'objet de premières modifications. Le nouveau nom commun aux deux journaux en souligne la parenté ;

par souci de continuité, il a été décidé de garder toutefois en sous-titres les anciennes dénominations.

*Les efforts en vue de faire de ces périodiques des revues touchant effectivement tous les membres de la SIA seront poursuivis.* Fait réjouissant, tel est déjà le cas dans la majorité des sections romandes.

### E. Politique financière

Les nombreuses activités de la SIA ne peuvent être réalisées que sur la base d'une politique financière saine. Ceci nécessite un contrôle régulier de l'évolution des finances et une planification à long terme permettant de compenser les fluctuations annuelles.

En fixant les cotisations de la Société centrale, des groupes spécialisés et des sections, il convient d'examiner périodiquement le rapport entre les coûts, les tâches à accomplir et les prestations fournies. En outre, il faut prendre en considération l'ensemble des contributions financières demandées aux membres.

Par ailleurs, la SIA doit user de son influence pour que les organisations auxquelles elle participe équilibrent leurs finances et pratiquent une gestion saine.

## Révision des règlements concernant le calcul des honoraires

### Où en est-on ?

Au cours de l'an dernier, les commissions chargées de la révision des règlements concernant les travaux et honoraires des architectes (102), des ingénieurs civils (103), des ingénieurs mécaniciens, électriciens et des branches apparentées (108), des études d'aménagement (110) ainsi que la commission pour la structure des règlements d'honoraires se sont réunies à plusieurs reprises pour des séances de travail de un à deux jours. Au cours de ces réunions présidées par la Commission centrale des règlements (CCR) et le chef du service juridique du secrétariat général de la SIA, on a pu atteindre un niveau de préparation qui, selon le calendrier établi, devait permettre de sortir pour consultation, à fin 1979, les premières versions des nouveaux règlements d'honoraires.

Les travaux préparatoires de la commission de révision 102 ont rendu les plus grands services aux autres commissions et permis de rattraper partiellement l'avance prise par les architectes, qui avaient été les premiers à entreprendre les travaux de révision.

Les commissions ont avant tout eu à reformuler les prestations des ingénieurs et des architectes de manière à éviter tout recoupement avec d'autres spécialisations.

Deux nouveaux spécialistes, un ingénieur et un architecte, sont à la disposition des commissions, sur demande, par l'inter-

médiaire du secrétariat général, pour étudier les questions de détail.

La conférence des présidents des commissions de révision se réunit pour les besoins de la coordination et de l'information des commissions.

Elle doit contribuer à normaliser autant que possible les différents règlements d'honoraires.

Ce desideratum ne devrait pas susciter de problèmes en ce qui concerne la partie juridique des règlements ou les prescriptions de calcul des honoraires, où la normalisation pourra se faire sans autre. Ailleurs, en revanche, on ne pourra guère éviter certaines disparités. La structure systématique des règlements sera également normalisée. Il est aussi prévu de rédiger, à l'occasion de cette révision globale des règlements d'honoraires, un commentaire explicatif et — last but not least — on revisera également les formules de contrats correspondant à tous les cas de mandats pouvant se présenter.

Il s'agira également — et tout particulièrement dans le cas des mandats d'architectes — de tenir compte de certaines particularités telles que les honoraires pour travaux multidisciplinaires, de gestion, de sécurité, de rabais, de répétition, de suppléments pour transformations et protections des monuments, la collaboration avec les entreprises générales et les bureaux d'études d'aménagement, etc. Les travaux dans certains domaines sont bien avancés et ont pratiquement atteint le stade de la mise en consultation. D'autres attendent d'être amorcés ; dans certains cas, on attend une inspiration. Ainsi, on est encore à la recherche d'une solution de rechange valable pour le calcul des honoraires indépendamment des coûts de construction.

Pour terminer, nous remercions vivement tous ceux qui n'hésitent pas à se remettre toujours à disposition pour les travaux de révision et dont le concours précieux nous permet d'espérer aboutir dans les délais fixés.

### Caisse de prévoyance SIA/UTS/FAS/FSAI

#### Rapport annuel 1978/1979

Le climat économique de l'exercice écoulé, très fructueux, fut plus amène que précédemment. La Caisse a enregistré un nombre relativement élevé de nouvelles adhésions et de démissions, si bien que l'augmentation nette des membres a été quelque peu inférieure à celle de l'exercice précédent. En revanche, une douzaine de nouveaux bureaux ont adhéré à la Caisse.

De plus, cette année a été très satisfaisante au point de vue des risques d'assurance. Il en découle que les capitaux de couverture se trouvent sensiblement renforcés. Ainsi, le fonds de participation

aux bénéficiaires a pu être accru d'environ 58 % pour passer à un peu plus d'un million de francs. La réserve pour fluctuations des risques techniques a pu faire l'objet de dotations améliorées selon l'état des rentes assurées.

La Caisse a enregistré l'adhésion de 12 nouveaux bureaux contre 2 démissions, ce qui porte le nombre des employeurs-membres à 183. Le nombre des assurés s'est accru de 37 pour passer à 990, compte tenu de 120 adhésions, 79 démissions, 1 décès et 3 retraites.

L'effectif des membres en cours d'exercice a évolué comme suit :

	Bureaux	Assurés
Effectif au 30 juin 1978	173	953
Adhésions	12	120
Démissions	2	79
Retraites		3
Décès		1
Effectif au 30 juin 1979	183	990 *
Accroissement	10	37

\* dont 235 assurés individuels et 183 bureaux avec 755 assurés, soit une moyenne de 4 assurés par bureau.

#### Salaires assurés

au 30.6.1978 Fr. 36 420 000.— soit une moyenne de 38 216.— par assuré ;  
au 30.6.1979 Fr. 38 857 000.— soit une moyenne de 39 249.— par assuré.

#### Conseil de fondation

Dans sa 20<sup>e</sup> séance ordinaire du 11 janvier 1979 à Berne, le Conseil de fondation s'est fait présenter, comme d'habitude, les comptes et le rapport annuels, qu'il a adoptés. Le maximum du salaire assurable est resté fixé à 75 000 francs, le taux de participation des employeurs ou assurés individuels aux frais d'administration est maintenu, selon l'art. 21 du règlement, à 0,4 % des salaires assurés.

La réserve d'excédents (fonds pour futures participations aux bénéficiaires) a passé de Fr. 144 658.— à 642 788.— soit un accroissement de 29 %. L'administration a en outre été chargée de mettre en œuvre une révision du règlement de réassurance, à la demande d'un actuaire.

#### Administration

Plusieurs séances ont permis d'expédier les affaires courantes ; on y a en particulier traité de questions de placements de fortune et surtout d'acquisitions de biens-fonds. Certains travaux ont été suscités par le remaniement de la réassurance qui s'imposait.

#### Secrétariat

Outre ses tâches courantes, le secrétariat a consacré son activité au conseil des membres et des nouveaux intéressés. Les questions touchant au placement de la fortune, la recherche et l'acquisition de biens-fonds, ont pris beaucoup de temps. Il a également fallu s'occuper de réaménager la réassurance.

#### Bilan

Le capital de couverture et de garantie était à fin juin 1979 de Fr. 27 370 922.89, alors que, selon les calculs d'actuaire, il suffirait de Fr. 25 321 625.— pour couvrir les rentes garanties. La différence de Fr. 2 043 169.— reste disponible comme réserve de fluctuation et d'excédents.

#### Quelques exemples de prestations

Les deux cas de décès et les deux cas d'invalidité exposés succinctement ci-après illustrent la nouvelle pratique de la caisse de prévoyance des associations techniques. Ils montrent l'importance que le deuxième pilier peut revêtir subitement même au cours des années de jeunesse relative. Ils doivent servir à attirer l'attention sur cette caisse de prévoyance qui, même en cas de « sinistre », réagit rapidement et sans esprit bureaucratique.

#### Cas n° 1 : Invalidité suivie de décès

Age de l'assuré au moment de l'invalidité, ou du décès : 50 ans  
(marié, 1 enfant mineur).  
Rente de vieillesse ou d'invalidité assurée Fr. par an 17 292.—  
Rente de veuve assurée 11 528.—  
Rente d'orphelin assurée 2 882.—  
Capital de décès 17 292.—  
Prime annuelle (12 %) 8 400.—

a) Début de l'incapacité de travail totale, par suite de maladie, le 1.3.1977. A partir du 1.9.1977 \* la caisse de prévoyance a pris à sa charge les prestations suivantes :  
Rente d'invalidité 100 % 17 292.—  
Rente d'enfant d'invalidé (1 enfant) 2 882.—  
Total 20 174.—

\* c.-à-d. après l'expiration du délai de carence de 6 mois  
Libération des primes 8 400.—  
Jusqu'en décembre 1977, la caisse a ainsi payé Fr. 1682.— par mois ; ensuite l'assuré est décédé.

b) Depuis janvier 1978, les prestations de la caisse s'établissent comme suit :  
Rente de veuve 11 528.—  
Rente d'orphelin 2 882.—  
Total 14 410.—

Par ailleurs, dès l'annonce du décès, le capital au décès de Fr. 17 292.— a été bonifié à la veuve.

#### Cas n° 2 : Incapacité de travail totale

Age de l'assuré au moment de l'invalidité par suite de maladie : 51 ans (marié, plus d'enfant mineur)  
Rente de vieillesse ou d'invalidité assurée Fr. par an 8 846.—  
Rente de veuve assurée 5 897.—  
Rente d'orphelin assurée 1 474.—  
Capital au décès 8 846.—  
Prime annuelle (12 %) 5 280.—

Début de l'incapacité de travail totale le 5.7.1976, mais l'employeur ayant tardé à l'annoncer à la caisse, celle-ci n'a servi ses

prestations que dès octobre 1977. Par la suite, la rente d'invalidité due avec effet rétroactif au 5.1.1977 ainsi que les primes payées en trop à l'époque ont été bonifiées sans délai. Depuis le 1.11.1977, la rente d'invalidité est servie à raison de Fr. 8846.— (Fr. 738.— par mois), en outre, la cotisation annuelle de Fr. 5280.— est depuis lors à la charge de la caisse.

**Cas n° 3 : Décès**

Age de l'assuré au décès : (marié, 2 enfants mineurs)	32 ans
Rente de vieillesse ou d'invalidité assurée	Fr. par an 12 747.—
Rente de veuve assurée	8 498.—
Rente d'orphelin assurée	2 125.—
Capital au décès	12 747.—
Prime annuelle (8 %)	3 200.—
L'assuré est décédé le 26.12.1977.	
Dès le 1.1.1978, sa veuve a reçu les prestations suivantes :	
Rente de veuve	8 498.—
2 rentes d'enfants à Fr. 2125.—	4 250.—
<b>Total</b>	<b>12 748.—</b>

Plus capital de décès de Fr. 12 747.— versé immédiatement.

**Cas n° 4 : Incapacité de travail totale**

Age de l'assuré au moment de l'invalidité par suite de maladie : (célibataire)	33 ans
Rente de vieillesse ou d'invalidité assurée	Fr. par an 11 780.—
Prime annuelle (8 %)	2 960.—
Début de l'incapacité de travail le 17.10.1977.	
L'assuré est hospitalisé depuis lors. La caisse verse depuis le 17.4.1978 une rente annuelle d'invalidité de Fr. 11 780.— et prend à sa charge la cotisation annuelle de Fr. 2960.—	

Il va de soi qu'aux prestations énoncées ci-dessus s'ajoutent celles de l'AVS/AI et d'autres assurances éventuelles. Les assurances accidents n'ont en aucun des cas été mises à contribution, puisqu'il s'agissait de cas dus à la maladie. Une caisse de prévoyance avec des rentes viagères (jusqu'à 25 ans au maximum pour les enfants) peut constituer un précieux « canot de sauvetage » durant les jeunes années. Sans parler de la prévoyance pour la vieillesse.

Etes-vous peut-être déjà affilié avec votre entreprise ? Sinon, il serait grand temps de vous faire conseiller sans engagement et de demander votre adhésion dès que possible. Les prestations sont plus

que concurrentielles. Demandez conseil au numéro de téléphone 031/22 90 52 (M. P. Senn) ou écrivez à la Caisse de prévoyance SIA/UTS/FAS/FSAI, Waisenplatz 25, case postale 2613, 3001 Berne.

**Manifestations**

**Canalisations**

*Expériences faites avec la norme SIA 190 Zurich, le 6 mars 1980*

Le programme de cette journée d'étude, qui aura lieu de 9 h. 20 à 16 h. 50 au Laboratoire de machines de l'EPFZ, sera le suivant :

*Die Norm SIA 190 « Kanalisationen », professeur R. Heierli.*

*Anforderungen der öffentlichen Hand, M. Carrard.*

*Projektierung und Bauleitung mit der Norm 190 aus der Sicht des praktizierenden Ingenieurs, H. Bachmann.*

*Kanalisationunterhalt in kleineren Gemeinden, A. Degen.*

*Hydraulik — Erläuterung der Formeln Berechnung steiler Leitungen, Dr P. Volkart.*

*Die statistische Berechnung erdverlegter Kanalisationsrohre, Dr W. Heierli et F. L. Yang.*

*Materialprüfung — Normprüfungen — Erfahrungen aus Schadenfällen, Dr M. Ladner.*

Programme et inscriptions au Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.

**Nouvelles brèves**

**Séminaire d'introduction du CAN « travaux souterrains »**

La SIA a l'intention d'organiser, avec le concours de l'Association des entrepreneurs suisses de travaux publics, des

séminaires d'introduction concernant le catalogue d'articles normalisés « Travaux souterrains ». De premiers séminaires auront lieu à Zurich, le 28 mars 1980, et à Unterentfelden/AG, le 25 avril 1980. Un autre séminaire aura lieu à Lausanne à une date ultérieure.

On y présentera les différents chapitres du catalogue et l'on y procédera à des exercices pratiques d'utilisation. Les conférenciers seront des spécialistes qui ont collaboré à la rédaction de l'ouvrage. Les programmes des séminaires de Zurich et Unterentfelden seront disponibles au Secrétariat général de la SIA dès fin février 1980. Les membres du Groupe spécialisé pour les travaux souterrains (GTS) et les ingénieurs civils membres de la SIA les recevront directement.

**Documentation SIA**

**Travaux à l'étranger**

*37<sup>e</sup> volume de la série « Documentation SIA »*

Cette nouvelle documentation SIA a été élaborée par un groupe de travail réunissant des membres du Groupe spécialisé SIA pour les travaux à l'étranger (GTE), de l'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC) et de l'Union de sociétés suisses d'ingénieurs-conseils et d'architecture (USSI). Cette documentation, si elle ne prétend pas épuiser une matière aussi vaste que les relations contractuelles avec l'étranger, n'en constitue pas moins une aide précieuse pour la conclusion de contrats et le calcul des honoraires.

*Sommaire :*

Calcul des honoraires concernant les prestations d'ingénieurs et d'architectes suisses à l'étranger. — Check-list pour les contrats avec l'étranger.

Brochure A4 de 64 pages, brochée. Prix (port en sus) : Fr. 26.— (Fr. 16.— pour les membres SIA et les bureaux inscrits dans la liste SIA). Existe en français et en allemand.

**Calendrier des manifestations SIA**

**1980**

3-5 mars	Munich 2 <sup>e</sup> symposium des grands barrages (Commission internationale des grands barrages).
6 mars	Zurich <i>Canalisations. Expériences faites avec la norme SIA N° 190 (1977).</i>
12-13 mars	Zurich, EPF-Hönggerberg <b>Journée GSG sur la gestion des projets.</b>
17-21 mars	Berlin 2nd International Conference on Phase Equilibria and Fluid Properties in the Chemical Industry.

20 mars	Bienne Société galvanotechnique suisse: assemblée générale.	14-16 avril	Copenhague 5th International Congress on Chemical Engineering
20 mars	Zurich <b>Groupe spécialisé SIA du génie chimique (GGC):</b> assemblée générale.	15-17 avril	London Symposium on Appropriate Technology in Civil Engineering (The Institution of Civil Engineers).
21 mars	Berne Comité national suisse des grands barrages: assemblée générale.	16-18 avril	Dublin International Conference on Solids Separation Processes (the Institution of Chemical Engineers).
25-27 mars	Nice 6 <sup>e</sup> symposium international sur le génie de la réaction chimique	23 avril	Lausanne <b>Journée d'étude SIA. La norme SIA 190 « Canalisations »</b> dans la pratique.
28 mars	Berne Forum Helveticum: assemblée des délégués.	22-24 avril	Paris Colloque international sur le compactage.
13-18 avril	London Concrete International 1980: The Second International Congress on Lightweight Concrete		

25 avril	Olten Groupe spécialisé SIA pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE): assemblée générale et visite de la centrale nucléaire de Gösgen-Däniken.	19-20 juin	Flims Société suisse de l'industrie chimique: assemblée générale.	18-20 sept.	La Chaux-de-Fonds Société forestière suisse: assemblée générale.
3 mai	Lucerne ASIC: assemblée générale.	18-20 juin	Bâle Colloque « Auswirkungen alpiner Speicherseen auf die Umwelt ».	19-20 sept.	Neuchâtel Groupe spécialisé SIA des ingénieurs du génie rural et des ingénieurs-géomètres (GRG): assemblée générale et excursion.
6 mai	Berne Union suisse pour la lumière: assemblée générale.	20 juin	Zurich VSM: assemblée générale.	24 sept.	Lausanne GPC, délégation du génie parasismique: journée parasismique.
7-9 mai	Sydney International Conference « Structural Foundations on Rock, 1980 ».	23-27 juin	Stockholm International Symposium on Subsurface Space.	26-27 sept.	Lausanne Groupe spécialisé SIA des ponts et charpentes (GPC): journée d'étude et assemblée générale.
8 mai	Bâle Groupe spécialisé SIA de la construction industrialisée (GCI): assemblée générale.	25 juin	Regensdorf Société suisse des entrepreneurs: assemblée générale.	24-26 sept.	Bruxelles Conférence internationale « La construction moderne, un défi pour l'acier ».
9 mai	Berne Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs: assemblée des délégués.	27 juin	Berne Assemblée des délégués SIA.	25-26 sept.	Fribourg Association suisse pour l'aménagement des eaux: assemblée générale.
9-10 mai	Saint-Gall Les travaux publics de la N1 en ville de Saint-Gall. Journées d'information du Groupe spécialisé SIA pour les travaux souterrains (GTS) et de la Société suisse de mécanique des sols et des roches. Visites techniques.	27-28 juin	Disentis Fédération suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles: assemblée générale.	7-9 oct.	Londres International Conference « Coastal Discharges — Engineering Aspects and Experience ».
10 mai	Assemblée générale du GTS.	7-22 août	Boston, Seattle, San Francisco Voyage d'études aux USA à l'occasion du centenaire de la fondation de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME), organisé par le Groupe spécialisé SIA des ingénieurs de l'industrie (GII).	14-26 oct.	Buenos Aires 5th International Clean Air Congress (International Union of Air Pollution Prevention Association).
10 mai	Bâle Conférence des présidents SIA.	16-18 août	New Delhi Symposium IFAC (International Federation of Automatic Control): « Computer Application in Large Scale Power Systems ».	24 oct.	Neuchâtel Conférence des Présidents SIA.
21 mai	Berne Association suisse des industriels de l'aluminium: assemblée générale.	22-24 août	Genève Union des centrales suisses d'électricité (VSE): assemblée générale.	14 nov.	Berne Société suisse de mécanique des sols et des roches: Journée d'étude sur l'observation des ouvrages.
22 mai	Zurich « Des implications de la fatigue sur le dimensionnement et les essais dans l'industrie. » Journée d'étude du Groupe spécialisé SIA des ingénieurs de l'industrie (GII).	27-29 août	Budapest Fédération européenne de la corrosion: VI <sup>e</sup> colloque de galvanotechnique.	18-20 nov.	Londres Conférence « Engineering Design with Plastics and Rubber ».
28-30 mai	Dortmund International Association of Environmental Analytical Chemistry: 10th Annual Symposium on the Analytical Chemistry of Pollutants.	29-30 août	Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux: assemblée générale.	21-22 nov.	Saint-Gall Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs: assemblée extraordinaire des délégués.
28-31 mai	Québec Congrès international « Conservation, Réhabilitation ».	31 mai-5 sept.	Vienne Association internationale des ponts et charpentes (AIPC): 11 <sup>e</sup> Congrès.	27 nov.	Bienne Groupe spécialisé SIA de l'architecture (GSA): Journée d'étude « Aussenraum-Sanierung und Wohnqualität ».
30-31 mai	Engelberg Union suisse des professionnels de la route (VSS): assemblée générale.	2-4 sept.	Londres International Conference on Design of Silos for Strength and Flow.	29 nov.	Zurich Assemblée générale commune GEP/A <sup>3</sup> E <sup>2</sup> PL EPFZ-Hönggerberg.
31 mai	Genève Union technique suisse (UTS): assemblée des délégués.	8-11 sept.	Berne IFLA (Internationale Föderation der Landschaftsarchitekten): Congrès mondial.	5 déc.	Berne Assemblée des délégués SIA.
6-8 juin	Zurich FAS: assemblée générale.	8-12 sept.	Munich 11 <sup>e</sup> Conférence mondiale de l'énergie.	1981	
12 juin	CRB: assemblée générale.	10-12 sept.	Paris SEFI (Société européenne pour la formation des ingénieurs): Conférence 1980.	10-13 mars	8th POWTECH.
13-14 juin	Bâle Groupe spécialisé SIA de l'architecture (GSA): assemblée générale, visite de l'exposition « Grün 80 » et exposés sur le thème « Paysage et architecture ».	13 sept.	Zurich Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI): assemblée générale.	22-23 mai	Baden Journées SIA 1981.
16-19 juin	Oslo CIB: 8 <sup>e</sup> Congrès 1980.	15-17 sept.	Lausanne CIB: Colloque sur la qualité et le coût dans le bâtiment.	15-21 juin	Varsovie UIA: Congrès international des architectes.
17-21 juin	Bâle Pro Acqua - Pro Vita 80: 8 <sup>e</sup> foire internationale de la protection de l'environnement.	15-19 sept.	Ferrare/Italie 5th European Symposium on Corrosion.	juin	Zurich Foire-exposition « Energie 2000 ».
18-19 juin	Wildegg Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse: assemblée annuelle.	15-19 sept.	Bâle Société suisse des industries chimiques: 3 <sup>e</sup> Symposium international « On Loss Prevention and Safety Promotion ».	6-11 sept.	Mayence 8 <sup>e</sup> Congrès international de la corrosion et 7 <sup>e</sup> Congrès de la Fédération européenne de la corrosion.
				8-12 sept.	Bâle INELTEC 81.
				4-9 oct.	Montréal 2nd World Congress of Chemical Engineering and World Chemical Exposition.
				28 nov.	Fribourg Assemblée des délégués SIA.



**Cours de perfectionnement sur l'amélioration thermique des bâtiments**

*Buts des cours*

L'objectif de ces cours de perfectionnement est

- de fournir aux professionnels de la construction et des installations les moyens d'aborder en pleine connaissance de cause la programmation, l'étude et la réalisation des opérations d'amélioration thermique des bâtiments ;
  - de fournir aux personnes chargées de l'exploitation et de l'entretien des installations de chauffage et de climatisation les moyens de réaliser des économies d'énergie en cours d'exploitation.
- On espère aussi atteindre les pro-

priétaires — directement ou par l'intermédiaire des professionnels qui les conseillent — afin de les inciter à faire entreprendre dans leurs immeubles des opérations d'amélioration thermique.

Les cours de perfectionnement traiteront les problèmes de rénovation non seulement sous leurs aspects particuliers, propres aux différents corps de métier, mais aussi sous leur aspect le plus général.

*Plan général des cours*

Les cours dureront chacun trois jours et sont prévus pour 20 à 30 participants. Ouverts à tous, ils seront donnés en français, en allemand et en italien. Ils auront lieu dans toutes les régions de la Suisse de 1980 à 1982.

Plusieurs types de cours sont prévus ; ce sont les suivants :

Types de cours	Participants visés
10 Etudes et projets	— Architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs civils, physiciens des constructions, ingénieurs des installations CVSE — Collaborateurs professionnellement qualifiés appartenant aux entreprises de construction et d'installations et aux fournisseurs des matériaux de construction et d'installation — Eventuellement : représentants des gérants d'immeubles et des administrations publiques
20 Réalisation de l'enveloppe des bâtiments	— Architectes, ingénieurs, dessinateurs-construc-teurs — Chefs de chantier, contremaîtres, ouvriers qualifiés — Eventuellement : représentants des gérants d'immeubles et des administrations publiques
30 Réalisation des installations CVSE	— Ingénieurs, constructeurs, techniciens — Chefs monteurs, monteurs — Eventuellement : représentants des services d'entretien, des gérants d'immeubles et des administrations publiques
40 Exploitation et entretien	— Services d'entretien et d'exploitation — Concierges, gérants d'immeubles

*Calendrier des cours*

Cours du type 10 « Etudes et projets » en français.

Cours n°	Date	Lieu	Organisateur
113	24.4-26.4.1980	Vevey, Mont-Pèlerin	GBH/SBV
115	7.5- 9.5.1980	Lausanne, EPFL	SVIA
118	11.6-13.6.1980	Genève	SVIA

*Programmes pour les cours futurs*

Le programme des cours du type 10 qui auront lieu dans le deuxième semestre de 1980, sera disponible auprès des coordina-teurs dès mai 1980.

*Taxe de participation*

La Confédération supportera le coût du matériel d'enseignement et une partie de l'indemnisation des enseignants. C'est pourquoi les participants n'auront à acquitter qu'une taxe de Fr. 150.-. Dans ce montant sont compris les documents de cours ainsi que les tests comparatifs sur les ma-tériaux et éléments de construction en relation avec les problèmes thermiques.

La taxe de participation devra être versée, après confirmation de l'inscription et réception de la facture, au compte de chèques qui sera indiqué.

*Coordination des cours*

Le déroulement des cours du type 10 qui auront lieu en Suisse romande sera coordonné par la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA), secrétariat de la section vaudoise, tél. (021) 36 34 21.

*Programme des cours du type 10 « Etudes et projets »*

Ce programme comprend, pour chacun des thèmes traités, des exposés de spécialistes, des travaux de groupe et des discussions. Les travaux de groupe doivent permettre de traiter le cas d'une opération réelle d'amélioration thermique telle qu'elle se présente dans la pratique.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble sur le déroulement des cours :

1 <sup>er</sup> jour de 8 h. 45 à 17 h. 30	2 <sup>e</sup> jour de 8 h. à 17 h. 30	3 <sup>e</sup> jour de 8 h. à 16 h. 30
Introduction	Analyse détaillée	Amélioration des installations
Connaissances de base en physique des constructions	Coefficient <i>k</i> de l'enveloppe	Chauffage
Méthode applicable à l'amélioration thermique des bâtiments	Pertes dues à l'aération	Ventilation
Consommation annuelle d'énergie thermique	Récupération de chaleur	Installations sanitaires
1 <sup>re</sup> analyse	Bilan énergétique	Installations électriques
Indice de dépense	Amélioration de l'enveloppe des bâtiments	Aspect économique de l'amélioration des installations
1 <sup>re</sup> appréciation du bilan énergétique	Parois	Plan des opérations d'amélioration
Plan de la suite des opérations	Toitures	Opérations ponctuelles
	Dalles et sols	Opérations groupées
	Ouvrures	Aspects de l'activité de conseil en matière d'économie d'énergie
	Aspect économique de l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments	

Une importante documentation, utilisable également comme base de travail dans la pratique, sera fournie avec les cours.

*Programmes des cours des types 20, 30 et 40*

Les cours du type 20 (Réalisation de l'enveloppe des bâtiments) et 30 (Réalisation des installations CVSE) traiteront surtout du détail et de l'exécution des améliorations apportées à l'enveloppe des bâtiments et aux installations.

Dans les cours du type 40 (Exploitation et entretien), on mettra l'accent sur le fonctionnement correct et sur l'entretien des installations CVSE, en se plaçant au point de vue de l'économie d'énergie thermique. De plus les participants seront préparés à déceler les défauts que les installations pourraient présenter sur le plan de la technique de chauffage, et à conseiller en connaissance de cause, sur ces questions, les propriétaires et les utilisateurs.

Les programmes détaillés des types de cours 20, 30 et 40 seront disponibles dès mai 1980.

*Associations et organismes coopérant à l'organisation*

Groupe « Etudes et projets »  
ASIC : Association suisse des ingénieurs-conseils ; FAS : Fédération des architectes suisses ; CRB : Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment ; FSAI : Fédération suisse des architectes indépendants ; Prorenova : Association suisse pour la rénovation des anciens immeubles ; SAGES : Mouvement suisse pour l'économie d'énergie ; SIA : Société suisse des ingénieurs et des architectes ; UTS : Union technique suisse ; SZS : Centre suisse de la construction métallique ; USSI : Union de sociétés suisses d'ingénieurs-conseils et d'architecture ; VSI : Association suisse des architectes d'intérieur.

Groupe « Réalisation de l'enveloppe de bâtiments »

ASCE : Association suisse des cadres techniques d'exploitation ; FCTC : Fédération chrétienne des travailleurs de la construction de la Suisse ; FOBB : Syndicat du bâtiment et du bois ; FSE : Fondation suisse pour l'énergie ; Isolsuisse : Association suisse pour les techniques d'isolation ; SBKV : Fédération suisse des cadres de la construction ; SSE : Société suisse des entrepreneurs ; VERAS : Association suisse des entreprises de travaux d'asphaltage ; VSGT : Association de l'industrie suisse du caoutchouc et des thermoplastes ; VSZS : Association suisse des fabricants de briques et tuiles.

De plus, des représentants des Ecoles polytechniques fédérales, des écoles techniques supérieures et des écoles des arts et métiers apportent leur concours à l'élaboration du programme des cours et des documents qui seront distribués.

**Communications SVIA**

**Candidatures**

M. Jules Chauvy, ingénieur mécanicien, diplômé EPUL en 1960. (Parrains : MM. F. Wyss et P. Nasch.)

M. Manfred Miehlebradt, ingénieur civil, diplômé de Technische Hochschule Stuttgart en 1963. (Parrains : MM. R. Favre et M. Hirt.)

M. Alexandre Rasconi, ingénieur civil, diplômé EPUL en 1964. (Parrains : MM. H. Bergmann et A. Realini.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au Comité de la SVIA dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.